

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [amelie-laflammeboucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/364e1e1ede84ebb5248ec78a>

Date d'obtention : 2021-11-05 16:36:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse fait bien le pont entre plusieurs instance ainsi nous pouvons tous travailler dans le même sens . C' est une méthode de travaille efficace autant pour les intervenant que les élèves. Elle nous fait poser les bonnes questions pour que cela puisse être présenter en cours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de mieux agir en tant qu'intervenante et me donnera des outils efficace pour pouvoir intervenir efficacement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De poser les bonne questions pour que le tous puisse servir de preuve. Je vais également faire le tous sens demander de voir les photos ou vidéo.